

Fribourg, le 10 février 2011

L'électricité solaire, l'énergie inépuisable

De l'électricité solaire sur son toit

De plus en plus de propriétaires de maisons individuelles envisagent de construire une installation photovoltaïque. Les petites installations qui fournissent en premier lieu de l'électricité pour leur propre consommation sont d'ores et déjà intéressantes.

« Nous sommes fiers de produire notre propre électricité », explique Christian Matti. Pour le moment, l'installation photovoltaïque sur leur maison mitoyenne n'est pas encore rentable, car l'électricité solaire produite n'est pas rétribuée à prix coûtant. En effet, comme de nombreuses autres installations, la leur figure toujours sur la longue liste d'attente pour l'obtention la rétribution à prix coûtant (RPC). Mais, M. Matti considère la situation sereinement: « Nous aurions de toute façon construit l'installation. Nous voulions apporter notre contribution à une alimentation en énergie propre. »

La cherté croissante de l'énergie est un autre argument en faveur de la construction d'une installation photovoltaïque. C'est également ce que pense Michel Perrenoud d'Epalinges : « L'énergie solaire est disponible à volonté. » C'est ce qui fait la différence avec l'électricité du réseau : pour la seule année 2011, l'Association des entreprises électriques suisses ASE prévoit une hausse moyenne des prix de 4%.

Différentes solutions de montage

Les modules solaires peuvent être soit intégrés dans le toit, soit rapportés sur la toiture. Sur des toits plats, les modules sont montés sur des supports inclinés selon un angle idéal. Les époux Matti ont opté pour une solution dans laquelle les modules solaires sont montés sur le

toit existant. « Notre maison mitoyenne n'a que quelques années. Le toit était donc comme neuf » explique M. Matti. A partir du moment où une rénovation du toit est envisagée, les maîtres d'ouvrage optent plutôt pour une solution intégrée. Dans ce cas, les modules solaires sont posés directement sur la charpente et remplacent les tuiles. Les planificateurs et installateurs solaires savent très bien quelles sont les technologies et les solutions de montage les plus appropriées. Une liste de spécialistes qualifiés est disponible sous www.prosdusolaire.ch.

Raccordement au réseau

Les installations photovoltaïques sont généralement raccordées au réseau public d'électricité. Le fournisseur d'énergie local est tenu d'acheter l'électricité. Pour les petites installations d'une puissance de moins de 3 kW, le tarif d'injection dans le réseau, selon la nouvelle recommandation de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), est aussi élevé que le tarif de référence, tant que la quantité d'électricité cédée ne dépasse pas les besoins propres en moyenne saisonnière. Les petites installations deviennent ainsi intéressantes – un exemple de calcul : une installation photovoltaïque d'une puissance de 3 kW coûte entre 21'000 et 26'000 francs, près de 3000 francs pouvant être économisés grâce à des déductions fiscales dans la plupart des cantons. Lorsqu'elle est positionnée de façon optimale, l'installation fournit 3000 kWh d'énergie électrique, ce qui correspond approximativement à la consommation d'électricité d'une famille de quatre personnes (sans chauffe-eau électrique). Avec un prix de l'électricité de 20 centimes par kWh, la famille économise donc près de 600 francs par an. Sur la durée de vie de l'installation qui est d'environ 25 ans, cela représente une économie de 15'000 francs.

En toute bonne conscience

Avec sa puissance de 4,4 kW, l'installation de Michel Perrenoud ne fait déjà plus partie des petites installations. Il injecte toute son électricité dans le réseau public. Pour cela, il reçoit actuellement 12 centimes par kWh de l'opérateur de réseau local. Dans trois ans environ, il recevra 74 centimes par le biais de la RPC. Le fait qu'il doive provisoirement payer en plus en tant que producteur d'électricité solaire ne pose aucun problème à M. Perrenoud : « Je contribue ainsi à la protection de l'environnement. »

Chez les époux Matti, l'engagement personnel a également été une priorité. « C'est une grande satisfaction que de produire soi-même de l'électricité ». Car, en fin de compte, l'énergie produite sur son toit donne un peu d'indépendance – surtout dans un contexte d'augmentation des prix de l'électricité. Un bon argument, même en l'absence d'une rétribution à prix coûtant.

RPC: vers une amélioration

La rétribution à prix coûtant (RPC) garantit aux exploitants d'installations photovoltaïques la vente de l'électricité produite au distributeur d'électricité local à un prix garanti pendant 30 ans. La RPC est financée par une taxe sur l'électricité totale d'actuellement 0,45 centimes par kWh. Pour les installations photovoltaïques, une liste d'attente existe depuis la création de la RPC. Fin août 2010, 6600 installations figuraient sur cette liste. Mais, d'après Swiss-grid, une amélioration de la situation est attendue pour 2011: le conseil des Etats a augmenté de 50% la somme maximale des subventions pour la production d'énergies renouvelables. A partir de 2011, les installations pourront de nouveau demander la RPC; dans un délai de trois ans, la liste d'attente actuelle devrait être résorbée. Par ailleurs, certains cantons comme Appenzell, Rhodes-Extérieures, Thurgovie, Schaffhouse ou Bâle-Ville, ou également certains distributeurs d'électricité et cantons, proposent des contributions transitoires jusqu'à la mise en œuvre de la RPC.

Illustrations



L'installation photovoltaïque des époux Matti a été réalisée par BE Netz AG à Ebikon LU: les modules solaires sont montés sur le toit.

Source images : BE Netz AG



L'installation de Michel Perrenoud réalisée par Solstis devrait produire 4000 à 5000 kWh d'électricité par an.

source image : Michel Perrenoud

Des photos en haute définition sont à votre disposition, merci de nous contacter.

Contact médias :

Maryline Guldin, Responsable marketing & communication de l'Agence Swissolar romande
tél. 026 309 20 90, fax 026 309 20 98, guldin@swissolar.ch

Agence Swissolar romande

Grandes-Rames 12/14, 1700 Fribourg

Infoline Soleil (renseignements gratuits) : 0848 000 104
suisse-romande@swissolar.ch <http://www.swissolar.ch>

